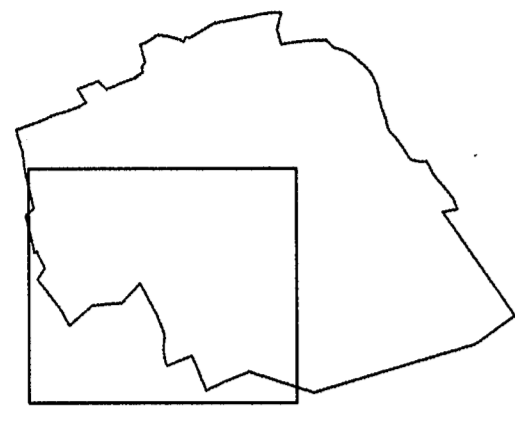


# POS

- Plan d'Occupation des Sols -

COMMUNE DE DACHSTEIN

PLAN DE REGLEMENT n°2  
Au 1/2000ème PL2/2



Commune de Dachstein  
Modification simplifiée n°1  
APPROBATION

Vu pour être annexé à  
la délibération de ce jour  
du 25 Mars 2020  
Le Maire  
Léon MÖCKERS

Commune de Dachstein  
Modification du  
Droit de Préemption Urbain

Vu pour être annexé à  
la délibération de ce jour  
du 25 Mars 2020  
Le Maire  
Léon MÖCKERS



### 1- LE ZONAGE

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA Désignation de zone
- Aa Désignation de secteur de zone

### 2- LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A1 Numéro
- 15 Emprise de l'emplacement réservé
- Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

### 3- LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- Recul par rapport à l'axe de la voie pour les autres constructions ; habitations.
- Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
- Recul par rapport à la limite de zone

#### Principe de desserte

- Voie A emprise minimale de 11m
- Voie B emprise minimale de 6.5m

- Plantations à réaliser
- Ilot d'habitat intermédiaire

#### RENSEIGNEMENTS DIVERS

- ZAC Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Secteur exposé aux nuisances acoustiques d'infrastructures de transport terrestre
- Droit de Préemption Urbain (D.P.U.)

